

Séance du : 28 septembre 2020

n°42/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de Mr Gilbert HEBRAD.

Mme HEBRAD DANIELI est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Lison GLEYES, Isabelle HAYBRARD DANIELI, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Mrs Gilbert HEBRAD, Brice ASENSIO, Bernard BARJOU, Serge BARTHES, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Jean-Pierre BOMBAIL, Guy BONDOUY, Pierre BRESSOLLES, Christian CAMINADE, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, Jacques DANJOU, Jean-Marc ESTREM, Christian FABRE, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Olivier GUERRA, Dominique GUIRAUD, Laurent HOURQUET, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Christian MAZAS, Marc MENGAUD, Alain MERCIER, Pierre MONOD, Bruno MOUYON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Jean-Pierre QUAGLIERI, Daniel RUFFAT, Serge SERRANO, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA,

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Mmes Reine EXPERT, Marielle PEIRO FOURNIER.

Mrs Pascal ASSEMAT, Philippe HEDIN, Jean-François IMBERT, Olivier JURADO, Hervé RAMONDA, Charly SERRES, Pierre VIDAL, Jérôme WILTZIUS.

Avaient donné pouvoir :

En exercice : 63

Présents ou représentés : 59

Délégués suppléants non exprimés :

Mme Karine NAVARRO

Mrs Michel ARPAILLANGE, David LABATUT.

Excusés :

Mmes Christiane PALOSSE, Annie PERA.

Mrs Serge CAZENAVE, Didier CODECCO, François DEMANGEOT, Michel GALANT, Hubert CHARRIER, Serge KONDRYSZYN, Philippe LASMAN, Roger PEDRERO, Christophe PRADEL, John STEIMER.

Objet : Renouvellement des contractualisations du PETR du Pays Lauragais

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1er janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Vu la délibération 26/2020 du 31 Aout 2020 portant délégation au Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu la signature du Contrat de Ruralité avec l'Etat le 4 septembre 2017,

Vu la signature en 2015 du Contrat régional Unique entre le PETR du Pays Lauragais et l'ex Région Midi-Pyrénées, aujourd'hui fusionnée avec la région Languedoc Roussillon et transformée en Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, puis du Contrat Territorial Occitanie et ses dispositifs « bourg-centre » et « dotation expérimentation-innovation » le 8 juillet 2019,

Vu la signature de la convention de généralisation de l'éducation Artistique et Culturelle le 20 janvier 2020,

Monsieur le Président rappelle que la contractualisation s'inscrit dans le cadre du projet de territoire du PETR du Pays Lauragais, structure porteuse du GAL des Terroirs du Lauragais. Il rappelle qu'à ce jour, le PETR conventionne avec de nombreux partenaires (Département de la Haute-Garonne, CAUE de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn, PNR du Haut-Languedoc, Interscot...) et contractualise avec :

- La Région via le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 (suite du CRU 2015-2018) et ses dispositifs Bourg centre et Dotation expérimentation innovation.
- L'Etat :
 - Contrat ruralité 2017-2020
 - Convention Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (DRAC) 2020-2023
- L'Europe : programme LEADER 2014-2021

M. le Président rappelle que cette contractualisation permet d'avoir :

- une vision globale des projets publics et privés s'inscrivant dans la stratégie du PETR/GAL
- un effet levier sur les financements à 2 niveaux :
 - LEADER : une enveloppe attribuée au territoire et gérée par le GAL des terroirs Lauragais
 - Région et Etat : des enveloppes dédiées par les partenaires, une concertation des cofinanceurs, etc

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

Ces contractualisations arrivant à échéance prochainement, le Bureau syndical a proposé au Comité de délibérer en faveur de la reconduite de ces divers contrats.

Où l'exposé de Monsieur le Président,

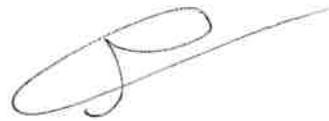
Après délibération, le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** M. Le Président ou son représentant à prendre une délibération de principe autorisant le PETR à candidater à la reconduite de toutes ces contractualisations sous leur nouvelle forme
- **D'AUTORISER** M. Le Président ou son représentant à signer les reconductions de ces contrats
- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Président ou son représentant pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 28 septembre 2020.

Le Président



Gilbert HEBRARD